



PRÉSENTATION SIMPLIFIÉE DES COMPTES 2018

Chers paroissiens,

Les activités de Saint Louis d'Antin requièrent des moyens et des ressources qu'on ne rencontre que dans très peu de paroisses : humains, matériels et financiers. Ouvrir une église chaque jour dans un quartier tel que le nôtre est à la fois une chance et un défi.

C'est votre contribution concrète et matérielle qui le permet. Je vous remercie de votre fidélité et vous invite à continuer de la matérialiser par votre contribution au denier de l'Église.

Vous trouverez dans ce petit encart quelques chiffres qui vous donneront une idée sur l'ampleur de nos besoins. L'année 2019 a été éprouvante pour l'Église et plus que jamais votre soutien est vital.

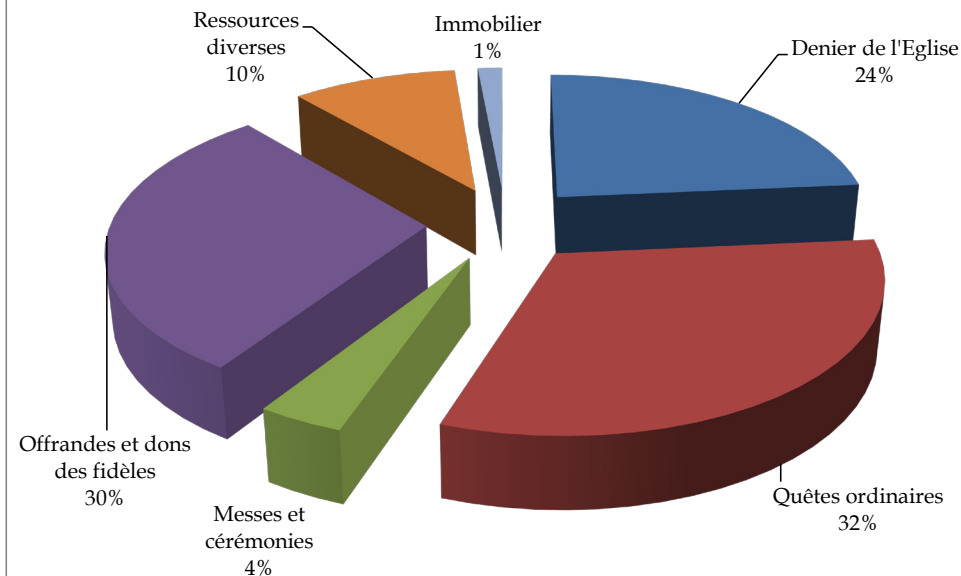
P. Antoine Devienne, curé †



PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

<i>En euros</i>	2018	% 18/17	2017
Denier de l'Eglise	220 646,03	-1,9%	224 843,41
Quêtes ordinaires	297 528,97	-6,2%	317 055,68
Messes et cérémonies	35 322,00	-12,5%	40 389,00
Offrandes et dons des fidèles	277 503,95	3,3%	268 722,64
Autres ressources fidèle			1 655,32
Ressources diverses	92 231,68	5,6%	87 346,93
Immobilier	13 650,00	20,8%	11 300,00
Total recettes	936 883	-1,5%	951 313

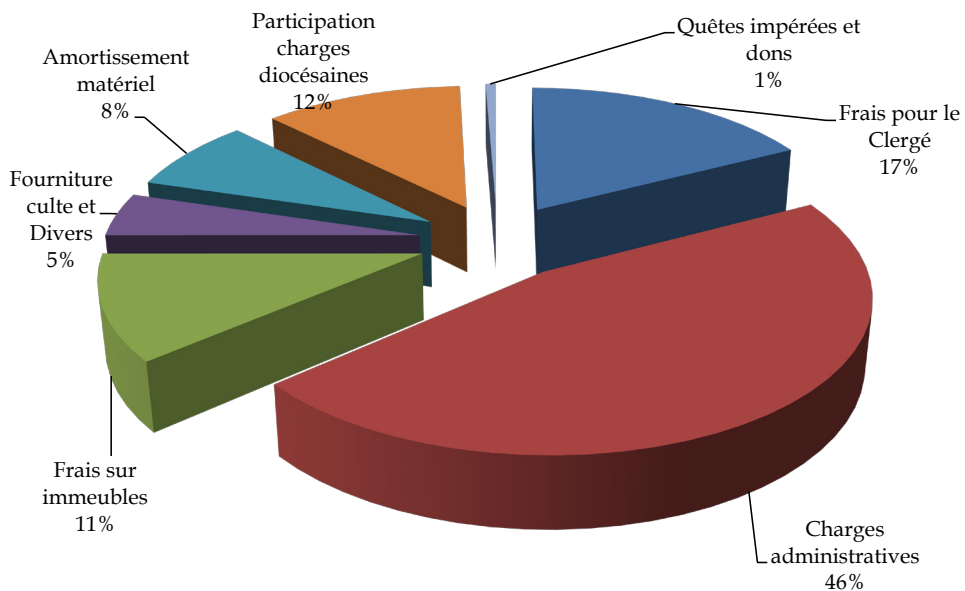
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT



CHARGES DE FONCTIONNEMENT

<i>En euros</i>	2018	% 18/17	2017
Frais pour le Clergé	191 864,46	5,3%	182 255,66
Charges administratives	510 238,76	1,2%	504 176,45
Frais sur immeubles	123 888,36	-16,7%	148 745,90
Fourniture culte et Divers	51 371,15	9,1%	47 102,94
Amortissement matériel	86 461,62	-14,1%	100 658,70
Participation charges diocésaines	130 864,00	0,0%	130 928,00
Quêtes impérees et dons	6 822,15	57,3%	4 338,34
Total dépenses	1 101 511	-1,5%	1 118 206

CHARGES DE FONCTIONNEMENT



VOUS POUVEZ NOUS AIDER ! COMMENT ?

1) Par le Denier de l'Église

- * Soit par **chèque bancaire** ou **postal** :
 - à l'ordre de « Paroisse Saint-Louis d'Antin - ADP »
- * Soit en **espèces**, sous forme anonyme ou non, dans le tronc de l'église ou au bureau d'accueil, sous enveloppe
- * Soit par **prélèvement automatique**, bancaire ou postal
- * Soit par **don en ligne** sur <https://www.paris.catholique.fr/-don-en-ligne->
- * Soit par **borne électronique** située à l'église près de l'accueil

La loi du 1^{er} août 2003 place le « Denier de l'Église » parmi les dons déductibles (pour 66% de leur montant) à hauteur de 20% du revenu imposable. Un reçu vous sera remis en temps utile par l'Association diocésaine de Paris.

2) Par les quêtes et les offrandes déposées à l'église

3) Par les legs ou donations

L'association Diocésaine de Paris est habilitée à recevoir les donations, les legs universels ou particuliers destinés au diocèse ou aux paroisses, nets de tous droits de mutation.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser
- au Presbytère de Saint-Louis d'Antin au : 01 43 12 30 50
- ou au Service « Dons et Legs » de l'archevêché,
10, rue du Cloître Notre-Dame - 75004 Paris
Tél : 01 78 91 93 37

Merci à tous !
Père Antoine Devienne, curé

